# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: Date de révision: 03/02/2015 Remplace la fiche: 30/05/2012 Edition: 2.00

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : DESTY GREEN DEGRAISSANT MUTI USAGES

Code du produit : 1162
Groupe de produits : Mélange

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

# 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Description/Emploi : Nettoyant dégraissant alcalin

## 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HEDIS SAS

140, Rue Victor Hugo

92300 LEVALLOIS PERRET - FRANCE T 01 42 70 54 55 - F 01 42 70 54 47

groupehedis@orange.fr - www.groupe-hedis.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	INRS		+33 1 45 42 59 59

# **SECTION 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

# Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

# 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

03/02/2015 FR (français) 1/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substance

Non applicable

# 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	< 5	Non classé	
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) exemption polymer	< 5	Xn; R22 Xi; R41	
Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.	(Numéro ° CAS) 85536-14-7 (Einecs nr) 287-494-3 (N° REACH) 01-2119490234-40	< 3	C; R34 Xn; R22	
Carbonate de sodium	(Numéro ° CAS) 497-19-8 (Einecs nr) 207-838-8 (EG annex nr) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19	<= 1	Xi; R36	
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS) 34590-94-8 (Einecs nr) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	< 5	Non classé	
2-propylheptanol éthoxylé	(Numéro ° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) exemption polymer	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318	
Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.	(Numéro ° CAS) 85536-14-7 (Einecs nr) 287-494-3 (N° REACH) 01-2119490234-40	< 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314	
Carbonate de sodium	(Numéro ° CAS) 497-19-8 (Einecs nr) 207-838-8	<= 1	Eye Irrit. 2, H319	

Textes des phrases R et H: voir section 16

# **SECTION 4: Premiers secours**

Nom

2-propylheptanol éthoxylé

# 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes

(EG annex nr) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19

Identificateur de produit

(N° REACH) exemption polymer

(Numéro ° CAS) 160875-66-1

Limites de concentration spécifiques

(1 =< C < 10,01) Eye Irrit. 2, H319 (10,01 =< C < 100) Eye Dam. 1, H318

sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. D'abord rincer avec beaucoup d'eau et si nécessaire se rendre

chez un médecin.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Données non disponibles.

Effets aigu de peau : Provoque une irritation cutanée.

Effets aigu des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen

d'extinction peut être utilisé.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

03/02/2015 FR (français) 2/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

## 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

: Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

sans danger

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

# 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matière(s) à éviter : Non déterminé.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	308 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
France	VME (mg/m³)	308 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm

: :a::e (pp:://		00 pp	
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)			
DNEL/DMEL (Travailleurs)			
A long terme - effets systémiques, cutanée	66 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	310 mg/m³		
DNEL/DMEL (Population générale)			
A long terme - effets systémiques,orale	1,87 mg/kg de poids corporel/jour		
A long terme - effets systémiques, inhalation	37,2 mg/m³		
A long terme - effets systémiques, cutanée	15 mg/kg de poids corporel/jour		
PNEC (Eau)			
PNEC aqua (eau douce)	19 mg/l		
PNEC aqua (eau de mer)	1,9 mg/l		
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	190 mg/l		
PNEC (Sédiments)	PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	70,2 mg/kg poids sec		
PNEC sédiments (eau de mer)	7,02 mg/kg poids sec		
PNEC (Sol)			
PNEC sol	2,74 mg/kg poids sec		
PNEC (STP)			
PNEC station d'épuration	4168 mg/l		
PNEC station d'épuration	4168 mg/l		

# 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent).

Protection oculaire : lunettes de protection.

Equipement spécial de sécurité : Non applicable.

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire.

03/02/2015 FR (français) 3/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide
Etat physique/Forme : Liquide.
Couleur : Jaune.
Odeur : parfumée.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : < 11,4 (100%)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,015 - 1,045 Solubilité : Eau: 100% (20°C)

Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites explosives : Aucune donnée disponible

# 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C.

# 10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	9500 mg/kg	
ATE CLP (voie cutanée) 9500,000 mg/kg de poids corporel		
2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1)		
DL50 orale rat 500 - 2000 mg/kg		
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg	

03/02/2015 FR (français) 4/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. (85536-14-7)		
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg	
Carbonate de sodium (497-19-8)		
DL50 orale rat	2800 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	2,3 mg/l	
ATE CLP (voie orale)	2800,000 mg/kg	

: Provoque une irritation cutanée. Corrosion cutanée/irritation cutanée

pH: < 11,4 (100%)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

No CAS160875-66-1: limites de concentration spécifiques indiquées par le fournisseur

pH: < 11,4 (100%)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles Non classé

(exposition unique)

(exposition répétée)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

# **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
CL50 poisson 1	10000 mg/l	
CE50 Daphnie 1	1919 mg/l	
2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1)		
CE50 Daphnie 1	>= 10 (10 - 100) mg/l	
Carbonate de sodium (497-19-8)		
CL50 poisson 1	300 mg/l	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

DESTY GREEN DEGRAISSANT MUTI USAGES		
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.	

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets 13.1.

Méthodes de traitement des déchets Les emballages souillés peuvent après rinçage être éliminés comme déchet banal. Consulter à

ce propos votre instance locale.

Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. **Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

03/02/2015 5/7 FR (français)

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

# 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

## 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations

: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
savon, agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	<5%
Parfum	

# 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **SECTION 16: Autres informations**

Indications de changement:

2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Éléments d'étiquetage	Modifié	
3.2	Composition/informati ons sur les composants	Modifié	
4.2		Modifié	
8.1		Modifié	
8.2		Modifié	
11.1		Modifié	
15.1		Modifié	
16		Modifié	

03/02/2015 FR (français) 6/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Autres informations

: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes. Règlement CE 1272/2008 et ses modifications.

# Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
С	Corrosif
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

03/02/2015 FR (français) 7/7